

Au quatrième trimestre 2023 : La stabilisation des effectifs salariés privés se confirme

Au quatrième trimestre 2023, pour la première fois depuis trois ans, les effectifs salariés privés connaissent une baisse de - 0,1 % au niveau national. Les résultats des trimestres précédents permettent toutefois d'afficher un bilan 2023 positif.

La région Bourgogne-Franche-Comté, en retrait les trimestres précédents par rapport aux évolutions constatées au niveau national, arrive quant-à-elle quasiment à stabiliser ses effectifs ce trimestre (- 120 postes, - 0,0 %). Sur un an, le bilan régional reste toutefois en deçà des résultats nationaux : - 0,1 % des effectifs salariés privés en région contre + 0,5 % en France.

La quasi-stabilité constatée ce trimestre en Bourgogne-Franche-Comté s'explique par la baisse des effectifs intérimaires (- 790 postes, - 2,3 %) compensée en grande partie par la hausse des effectifs permanents (+ 670 postes, + 0,1 %). Ce trimestre, ce sont les secteurs de l'industrie et des services qui permettent la croissance des effectifs salariés permanents.

Depuis la fin de la crise sanitaire, le **secteur de l'industrie**, alterne en région, des périodes de croissance et de baisse. Ce trimestre, ce sont 260 postes qui ont été créés (+ 0,2 %). Cependant, les difficultés observées en début d'année 2023 pèsent négativement sur le secteur qui affiche un bilan annuel en retrait (- 0,1 %) alors que la croissance s'installe au niveau national (+ 1,1 %).

Malgré un ralentissement observé cette année, le secteur des **services** hors intérim est le secteur porteur en région. Il génère ce trimestre une croissance de + 0,3 % (soit + 830 postes). Sur un an, ce sont plus de 2 900 postes qui ont été créés soit un bilan annuel de + 0,9 % proche de celui observé au niveau national (+ 1,0 %).

Les effectifs permanents décroissent à nouveau ce trimestre dans la **construction** de - 60 postes (- 0,1 %). Ces pertes viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis le début de l'année. Sur un an, la baisse dans le secteur est importante : en région, - 0,9 %, soit - 520 postes contre - 0,7 % en France.

Le **commerce**, après un troisième trimestre en nette hausse, affiche ce trimestre une baisse de 360 postes (- 0,3 %) observée également au niveau national. Sur l'année, le secteur maintient tout juste ses effectifs en région alors que la croissance est de + 0,4 % en France.

Ce trimestre, les difficultés sont plus marquées dans les départements de l'Yonne et de la Nièvre qui perdent des postes, respectivement - 0,5 % et - 0,7 %. Dans les autres départements, les évolutions sont assez homogènes : de - 0,1 % en Saône-et-Loire à + 0,2 % dans le Jura et la Côte-d'Or.

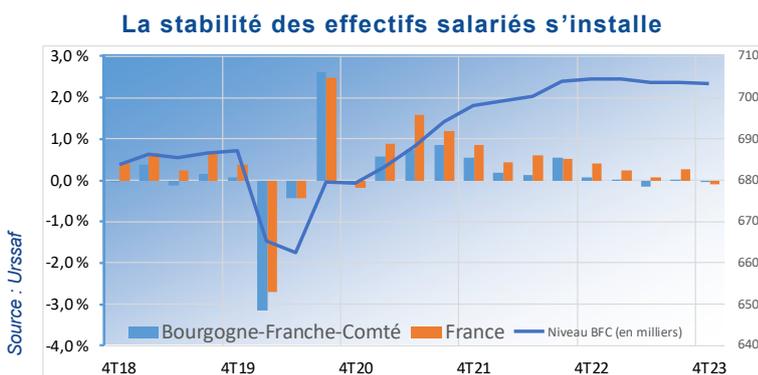
Avertissement : Les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

Chiffres clés du trimestre (3T2023/4T2023)

Effectifs salariés permanents : + 670 dont

- Intérim : - 790
- Industrie : + 260
- Construction : - 60
- Commerce : - 360
- Services HI* : + 830

* HI = hors intérim



€ Montant de la prime partage de la valeur sur le T4 2023 en Bourgogne-Franche-Comté : **84 587 599 €**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

	Effectifs 2023 T4 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2023 T4 / 2022 T4
		2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	
Bourgogne	413,3	0,2	0,0	-0,1	0,0	-0,1	-0,2
Effectifs salariés *							
Franche-Comté	290,0	-0,2	0,0	-0,2	0,0	0,1	0,0
Bourgogne Franche-Comté	703,4	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Effectifs salariés *							
SMPT (€)	2 532	0,2	2,2	1,0	0,5	0,1	3,8
France	20,197	0,4	0,2	0,1	0,3	-0,1	0,5
Effectifs salariés **							
SMPT (€)		0,5	2,2	0,7	0,5	0,2	3,6

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



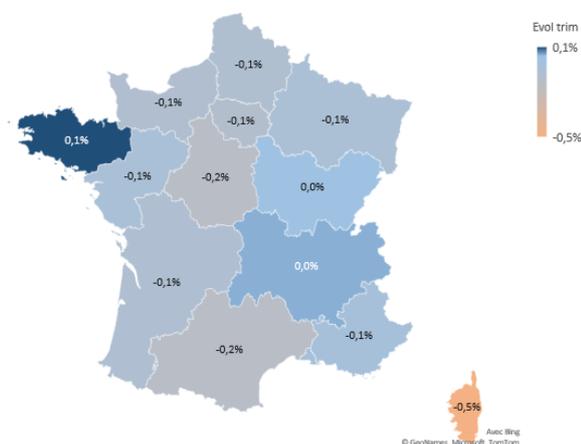
L'intérim pénalise la progression de l'emploi privé ce trimestre

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2023T4 / 2023T3	2023T4 / 2022T4	2023T4 / 2023T3	2023T4 / 2022T4	2023T4 / 2023T3	2023T4 / 2022T4
Services (hors intérim)	326	+ 830	+ 2 930	+ 0,3	+ 0,9	+ 0,0	+ 1,0
Industrie	164	+ 260	- 130	+ 0,2	- 0,1	+ 0,3	+ 1,1
Commerce	124	- 360	- 40	- 0,3	- 0,0	- 0,3	+ 0,4
Construction	56	- 60	- 520	- 0,1	- 0,9	- 0,2	- 0,7
Total hors intérim	669	+ 670	+ 2 240	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,0	+ 0,8
Intérim	34	- 790	- 3 190	- 2,3	- 8,6	- 1,7	- 6,6
Total	703	- 120	- 950	- 0,0	- 0,1	- 0,1	+ 0,5

Source : Urssaf

La région maintient ses effectifs

Evolution de l'emploi salarié au 4° T 2023 par rapport au 3° T 2023



Ce trimestre, les effectifs salariés privés se maintiennent en Bourgogne-Franche-Comté (0,0 %) alors que l'on constate une légère baisse au niveau national (- 0,1 %). Si l'on regarde précisément le comportement de l'emploi sur les autres régions, en dehors de la forte baisse de la Corse (- 0,5 %), on remarque une relative homogénéité des évolutions trimestrielles (allant de + 0,1% pour la Bretagne à - 0,2 % pour l'Occitanie et Centre-Val de Loire). La Bourgogne-Franche-Comté se situe ainsi au-dessus de la moyenne nationale.

En revanche, ce dernier trimestre ne permet pas à la Bourgogne-Franche-Comté de rattraper son déficit sur un an. En

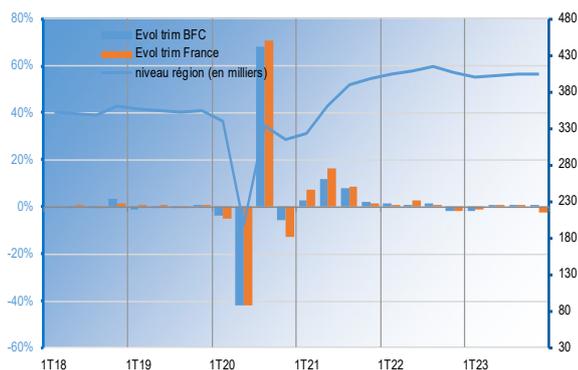
effet, par rapport à fin 2022, les effectifs nationaux ont progressé de + 0,5 % alors que les effectifs en Bourgogne-Franche-Comté se sont légèrement rétractés (- 0,1 %). Cet écart s'explique par une progression des effectifs permanents au niveau national dans l'industrie depuis douze trimestres (+ 1,1 % en un an) alors qu'en région, les difficultés dans ce secteur persistent (- 0,1 %). Dans la construction, les pertes d'effectifs ont été plus précoces en région provoquant ainsi un déficit plus fort dans le secteur sur un an (- 0,9 % contre - 0,7 % au niveau national). Le bilan annuel est à l'équilibre en région dans le commerce alors que la tendance reste à la hausse en France (+ 0,4 %). Au niveau des services hors intérim, l'emploi croît dans le même ordre de grandeur au niveau régional et national (respectivement + 0,9 % et + 1,0 %). Enfin, les effectifs intérimaires subissent une baisse plus marquée en région (- 8,6 %) qu'au niveau national (- 6,6 %) sur un an.

Les services hors intérim en constante progression



Source : Urssaf

Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches des trois premiers trimestres de chaque année. Données brutes.

Dans le secteur des services hors intérim, on constate une progression assez nette aussi bien ce trimestre (+ 0,3 %, + 830 postes) que sur un (+ 0,9 %, + 2 930 postes).

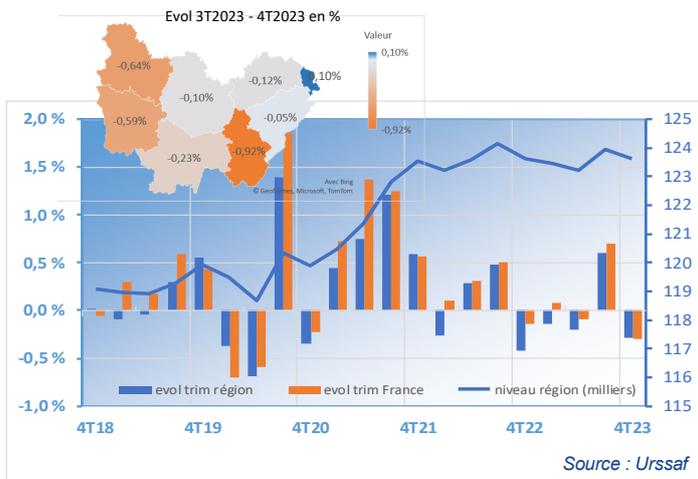
Ce trimestre, ce sont majoritairement les activités de services administratifs et de soutien (+ 340 postes), l'action sociale et



l'hébergement médico-social (+ 310 postes), le transport et entreposage (+ 220 postes), les activités juridiques, de conseils et d'ingénierie (+ 120 postes) et les activités pour la santé humaine (+ 110 postes) qui progressent le plus. A contrario, d'autres activités sont plus en difficulté comme l'hébergement-restauration (- 250 postes) qui est en net recul ce trimestre. Les activités immobilières, toujours pénalisées par les taux d'intérêts élevés, perdent à nouveau des postes (- 90 postes). Le secteur des télécommunications est également en difficulté (- 50 postes).

Au niveau départemental, la Nièvre (- 1,0 %) est en difficulté ce trimestre, se démarquant nettement des autres départements qui varient entre - 0,1 % et + 0,7 %.

Commerce : les gains du troisième trimestre en partie effacés

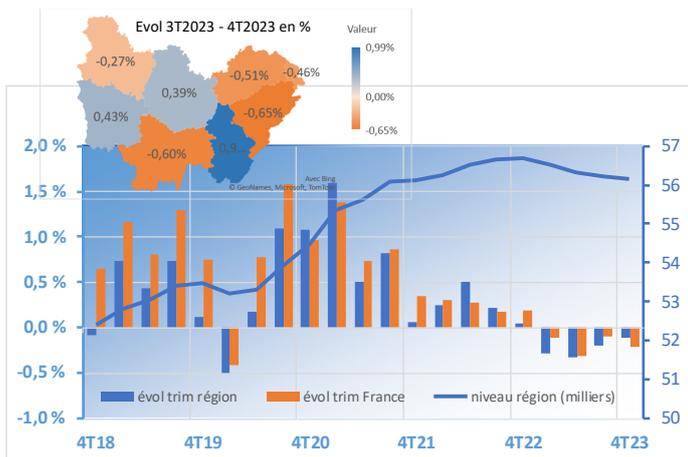


Après un troisième trimestre encourageant (+ 0,6 %, + 730 postes), l'emploi dans le commerce décline en ce quatrième trimestre 2023 (- 0,3 %, - 360 postes), perdant ainsi la moitié des postes gagnés le trimestre précédent.

Les difficultés dans le secteur sont plus importantes dans les départements du Jura (- 0,9 %), de la Nièvre et de l'Yonne (- 0,6 % pour les deux départements) ce trimestre.

Sur un an, l'emploi se stabilise, les difficultés dans le commerce de détail étant compensées par les gains dans le commerce de réparation auto-moto. Au niveau national, l'emploi est en progression sur un an (+ 0,4 %).

La baisse se poursuit dans la construction



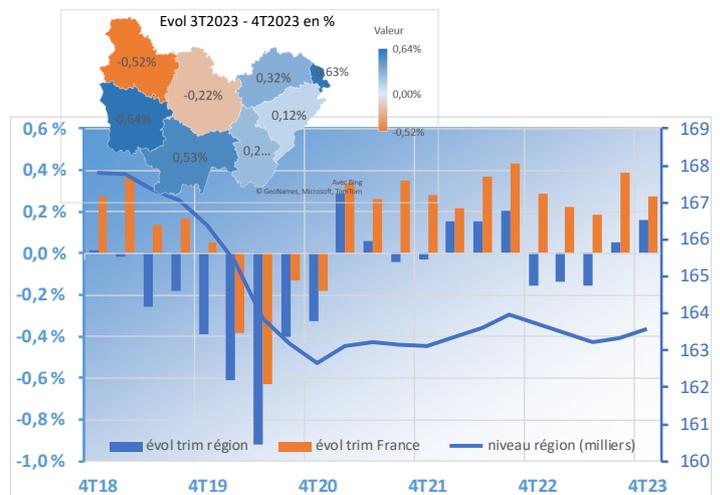
Source : Urssaf

Comme au trimestre précédent, le secteur de la construction poursuit sa baisse (- 0,1 %, - 60 postes). Sur un an, le bilan est négatif (- 0,9 %, - 520 postes) avec une baisse dans les mêmes proportions que sur le territoire national (- 0,7 %). Ces baisses d'effectifs sont principalement expliquées par la diminution du nombre de mises en chantier, elle-même induite par le niveau élevé des taux d'intérêts.

Les activités de construction spécialisées et la construction de bâtiments sont les secteurs les plus touchés alors que le génie civil voit ses effectifs s'accroître.

Au niveau départemental, les évolutions sont très hétérogènes, allant de + 1,0 % dans le Jura à - 0,7% pour le Doubs. Trois départements (la Nièvre, la Côte-d'Or et le Jura) présentent des évolutions positives.

Les effectifs dans l'industrie progressent



Source : Urssaf

Les effectifs industriels progressent ce trimestre (+ 0,2 %, + 260 postes).

Les principaux secteurs affichant des gains sont l'industrie du meuble (+ 170 postes), la métallurgie et fabrication de produits métalliques (+ 85 postes et déjà en nette hausse le trimestre précédent). La production et distribution d'eau voit aussi ses effectifs s'accroître (+ 60 postes).

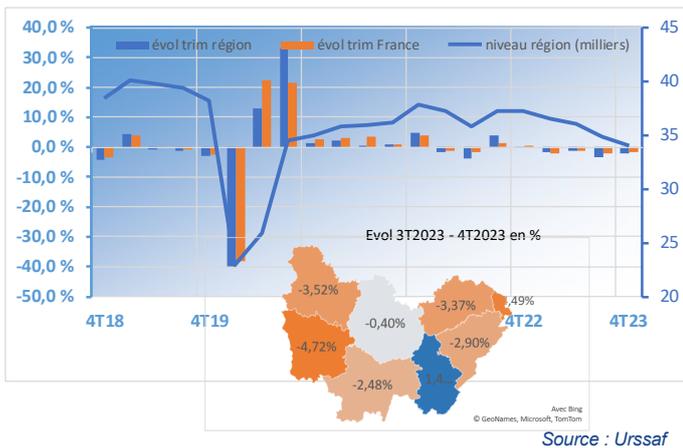
A contrario, l'habillement-textile-cuir et la fabrication de matériel de transport (- 60 postes pour les deux secteurs) sont en retrait tout comme l'industrie plastique (- 50 postes).

Au niveau départemental, l'Yonne est en difficulté (- 0,5 %) au même titre que la Côte-d'Or (- 0,2 %). Tous les autres départements progressent de + 0,6 % pour le Territoire de Belfort et la Nièvre à + 0,1 % pour le Doubs.

En revanche, sur un an, le bilan est négatif (- 0,1 %, - 130 postes). Cette baisse est à souligner dans la mesure où les effectifs salariés industriels ont augmenté de manière significative (+ 1,1 %) au niveau national.



Les effectifs intérimaires poursuivent leur baisse



Dans l'intérim, le quatrième trimestre 2023 s'inscrit dans la lignée des trois précédents en présentant une baisse (- 2,3 % soit - 790 postes intérimaires). Additionnée aux pertes des trois premiers trimestres de l'année, ce sont 3 190 postes dans le

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- La Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- L'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés un fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

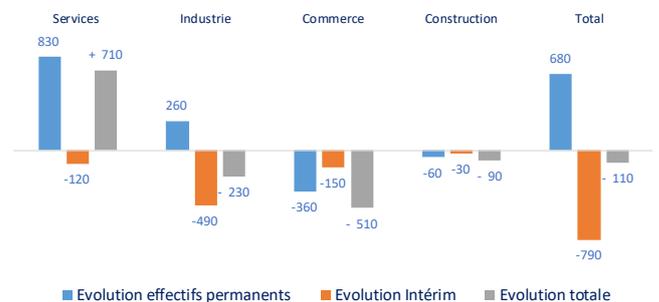
La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette

secteur de intérim qui ont été perdus (- 8,6 %). En comparaison au niveau France, le bilan annuel suit les mêmes tendances même si le bilan est légèrement moins terne (- 6,6 %).

Tous les secteurs sont affectés par la baisse des effectifs intérimaires même si les pertes dans l'industrie constituent le principal vecteur de diminution dans les effectifs intérimaires ce trimestre.

Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **compromis les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



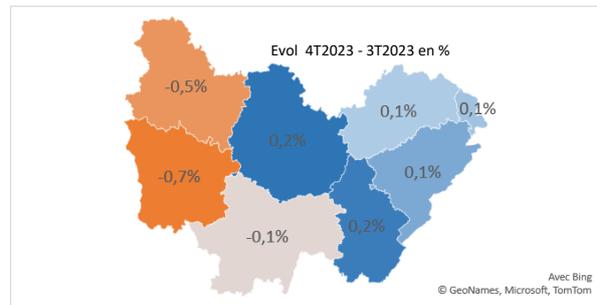
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Bourgogne-Franche-Comté : - 0,0 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Côte-d'Or : les services portent l'emploi



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 390 postes). Les services hors intérim constituent le principal vecteur de l'augmentation des effectifs ce trimestre.

Plus précisément, il s'agit des activités de services administratifs et de soutien qui portent l'emploi ce trimestre (+ 430 postes). A l'inverse, l'hôtellerie-restauration perd 150 postes.

Les évolutions des autres secteurs d'activités sont plus restreintes. Bien que portés par l'industrie du meuble (+ 50 postes), les effectifs industriels se contractent avec des pertes dans la métallurgie (- 50 postes), l'habillement et la fabrication de matériel de transport (- 40 postes). La construction (+ 50 postes) est bien plus dynamique qu'en région.

Les effectifs intérimaires subissent bien moins de pertes qu'au niveau régional (- 0,4 % contre - 2,3%). Au total, les effectifs cote-d'oriens gagnent 370 postes.

Jura : seul le commerce perd des postes



Source : Urssaf

Comparativement au troisième trimestre 2023, les effectifs salariés permanents dans le Jura augmentent de + 0,2 % tous secteurs confondus, soit une hausse de + 90 postes.

Seul le commerce perd des effectifs ce trimestre : - 100 postes (- 0,9 %) soit une baisse plus marquée qu'en région (- 0,3 %). Cette diminution est masquée par les bons résultats des autres secteurs. Les services, portés par le secteur du transport et entreposage, gagne 130 postes ce trimestre. Dans l'industrie, les hausses se répartissent sur plusieurs activités notamment celle de la fabrication de machines et équipements (+ 20 postes). Alors que la construction est en difficulté, le Jura affiche la plus forte hausse de la région avec 60 postes supplémentaires ce trimestre.

Cette croissance des effectifs permanents est confortée par celle observée dans l'intérim (+ 50 postes) : le Jura étant le seul département de la région dont les effectifs intérimaires progressent. Ainsi, le bilan trimestriel du Jura est positif : + 140 postes.

Doubs : un bilan positif porté par les services



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents augmentent dans le Doubs (+ 0,3 % ; + 410 postes). La diminution des effectifs salariés dans les secteurs de la construction (- 70 postes) et du commerce (-10 postes) est compensée par la hausse dans les services (+ 450) et par l'industrie (+ 40 postes) dans une moindre mesure.

La hausse dans les services s'explique par les bons résultats des secteurs de l'action sociale - hébergement médico-social (+ 270 postes) et des activités juridiques (+ 110 postes).

Les évolutions sont plus limitées dans les autres secteurs. L'industrie affiche une hausse de 40 postes qui s'explique en partie par la dynamique observée dans l'industrie du meuble (+ 50 postes). Les effectifs dans la construction baissent davantage qu'en région et le commerce arrive à se stabiliser.

Les effectifs intérimaires sont en difficulté avec une nouvelle baisse ce trimestre : - 2,9 % contre - 2,3 % en région.

Nièvre : les services en difficulté



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents nivernais diminuent ce trimestre (- 200 postes). Les services hors intérim constituent le principal vecteur de la diminution des effectifs ce trimestre.

Les activités de services administratifs et de soutien (- 140 postes) sont les plus en difficulté au même titre que les activités immobilières et les activités financières et d'assurance (- 20 postes). La Nièvre est le département le plus en difficulté au niveau des services hors intérim.

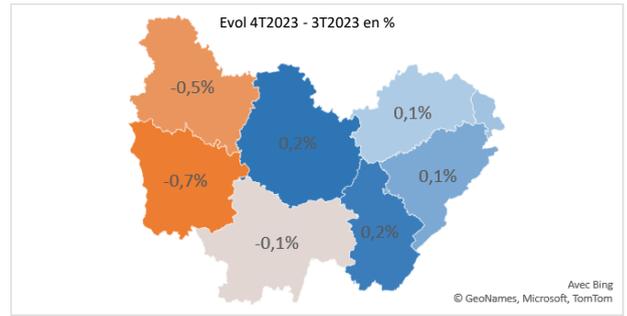
Cependant, l'industrie gagne des postes avec une augmentation homogène de ses composantes. Le secteur de la construction, pénalisé par les taux d'intérêts encore hauts, stagne ce trimestre. Le commerce est en retrait (- 50 postes).

L'emploi intérimaire nivernais est plus en difficulté que l'emploi intérimaire régional (- 90 postes). Au total, ce sont 290 postes que perd le département.



Bourgogne-Franche-Comté : - 0,0%

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Haute-Saône : les services et l'industrie portent l'emploi



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Haute-Saône (+ 130 postes). Les secteurs des services hors intérim et l'industrie expliquent cette hausse.

Plus précisément, dans les services, il s'agit des activités de services administratifs et de soutien et les activités pour la santé humaine qui portent l'emploi ce trimestre (+ 70 postes). Dans l'industrie, plusieurs activités sont en hausse notamment, les industries agro-alimentaires et la production et distribution d'eau.

Dans la construction et le commerce, le département affiche des baisses qui restent toutefois limitées : respectivement - 20 postes et - 10 postes.

Comme en région, la baisse se poursuit dans l'intérim (- 100 postes) et atténuée la hausse des effectifs permanents. Le bilan trimestriel du département s'établit alors à + 30 postes.

Yonne : tous les secteurs en difficulté



Source : Urssaf

Toutes les composantes de l'emploi ycaunais baissent ce trimestre, aussi bien l'intérim (- 160 postes) que l'emploi permanent (- 240 postes).

Le commerce est particulièrement en difficulté ce trimestre. La fabrication de matériels de transport (- 40 postes) pèse négativement sur l'emploi industriel ycaunais qui est orienté à la baisse. De la même façon, l'action sociale et l'hébergement médico-social ainsi que les activités financières et d'assurances (- 40 postes tous les deux) sont les principaux vecteurs explicatifs de la baisse d'effectifs dans les services. La construction subit quant à elle le niveau encore haut des taux d'intérêts.

Comme au niveau régional, le secteur de l'intérim est peu dynamique (- 3,5 %). Cette baisse, plus forte qu'au niveau régional, vient s'ajouter à celle des effectifs permanents. Se faisant, ce trimestre, le bilan est orienté à la baisse (- 400 postes).

Saône-et-Loire : l'intérim poursuit ses difficultés



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents stagnent ce trimestre en Saône-et-Loire.

La composante industrielle de l'emploi du département voit ses effectifs s'accroître (+ 180 postes) grâce notamment à la fabrication de matériel de transport, à l'industrie du meuble et à la métallurgie. En revanche, la construction, très impactée par les taux d'intérêts encore hauts, perd 70 postes. Le commerce est en difficulté (- 60 postes) et les services hors intérim sont impactés par la baisse dans le secteur de l'immobilier et dans les activités de services administratifs et de soutien (- 50 postes pour les deux secteurs).

L'intérim continue à être en difficulté (- 180 postes). Cette baisse de l'intérim cumulée à la stagnation des effectifs permanents implique un bilan négatif ce trimestre dans le département.

Territoire de Belfort : des effectifs stables



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents (tous secteurs confondus) dans le Territoire de Belfort progressent de + 0,3 % portés par l'industrie et les services.

Plus précisément, dans les services, ce sont les secteurs du transport-entrepôt (+ 90 postes) et de l'action sociale et hébergement médico-social (+ 70 postes) qui soutiennent l'emploi. A l'inverse, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (- 60 postes) ainsi que l'hébergement restauration (- 40 postes) sont en difficulté. Dans l'industrie, la métallurgie explique les bons résultats du secteur (+ 90 postes). La construction et le commerce montrent des évolutions atones ce trimestre.

L'intérim accuse une baisse de ses effectifs de - 70 postes, limitant la progression de l'emploi permanent. Le bilan du trimestre est ainsi assez proche de la stabilité (+ 30 postes, + 0,1 %).